



URPS
Pharmaciens
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Réunion va bientôt démarrer



Prévention du voyage : embarquement immédiat !

Ensemble, faisons évoluer la pratique officinale !

5 mars 2026



Agenda

Introduction – Un besoin de santé publique non-couvert

En pratique – Proposer un service de prévention du voyageur

Conclusion – Points clé et prochaines étapes



Introduction

Un besoin de santé publique non-couvert



Un besoin croissant, souvent inexprimé



Nicole qui vient acheter un répulsif antimoustiques au mois de février



Marie qui cherche « quelque chose pour le mal des airs »



Tim qui passe 15 minutes à réfléchir devant le rayon des produits « voyage »



Samuel qui vous montre l'itinéraire qu'il a prévu pour son tour d'Asie

Le point commun entre ces situations ?

- 1) Les pharmaciens les vivent très régulièrement au comptoir
- 2) Ils répondent avec succès à la demande exprimée par leur patient
- 3) L'ensemble de ces patients préparent un voyage, possiblement hors France Hexagonale, et pourraient avoir besoin d'une prévention plus complète !

Un cadre légal limitant au calendrier vaccinal

Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étud ...

Version à la date :

d'aujourd'hui ou du 09/08/2

[← Retour au Sommaire du JO](#)

[← Texte précédent](#)

[Texte suivant >](#)

> Article 3

Les pharmaciens d'officine, des pharmacies mutualistes ou de secours minières mentionnés au I de l'article R. 5125-33-8 du code de la santé publique, les professionnels mentionnés au I de l'article R. 5126-9-1 du même code exerçant au sein d'une pharmacie à usage intérieur et les professionnels mentionnés au I de l'article R. 6212-2 du même code exerçant au sein d'un laboratoire de biologie médicale sont autorisés à :

1° Prescrire l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées ;

2° Administrer les vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier ;

3° Prescrire et administrer les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/8/8/SPRP2319253A/jo/texte>



Calendrier vaccinal

Recommandations voyageurs

✓ Autorisé en pharmacie

✗ Interdit en pharmacie

Exemple :

- Prescrire/administrer un vaccin Hépatite A à un patient atteint de mucoviscidose est autorisé.
- Prescrire/administrer un vaccin Hépatite A à un voyageur est interdit.

(Il s'agit du même vaccin...)

S'intéresser au voyage de votre patient, c'est aussi...

2025 Calendrier simplifié des vaccinations

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Santé publique France

Vaccinations obligatoires pour les nourrissons

Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +
BCG														
DTP et Coqueluche													Tous les 10 ans	Tous les 10 ans
Hib														
Hépatite B														
Pneumocoque														
ROR														
Méningocoques ACWY														
Méningocoque B														
Rotavirus														
HPV														
Grippe														Tous les ans
Covid-19														Tous les ans
Zona														Tous les ans
VRS														75 ans et +



Une bonne occasion pour mettre à jour ses vaccinations du calendrier vaccinal français !

Lui conseiller une prévention adaptée à son voyage, pour le voir revenir en bonne santé !

Limiter l'importation de certaines maladies vectorielles (transmises par le moustique tigre par exemple...) et éviter des épidémies chez nous !

L'exercice coordonné, levier d'amélioration de l'accès aux soins sur les territoires

Dans le cadre de l'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, ...), il est possible de réaliser des transferts de compétences d'un professionnel de santé à un autre

Les professionnels de santé travaillant en équipe peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient.

Les délégations d'exercice peuvent concerner **la réalisation d'actes** ou activité à visée **préventive, diagnostique** ou **thérapeutique**.¹

Pour rendre effective cette pratique innovante, **il est possible d'élaborer un protocole de coopération local** par des équipes de professionnels volontaires. **Après sa rédaction, il sera autorisé par le responsable de la structure ou de l'établissement sans avis de la Haute autorité de santé**.²

1. Ordre National des Pharmaciens - <https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/pharmacien/pharmacien/mon-exercice-professionnel/protocoles-de-cooperation>

2. Ministère de la Santé - <https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/cooperation-entre-professionnels-de-sante/article/les-protocoles-de-cooperation>

Prévention du voyageur

Quelle place pour les structures
d'exercice coordonné ?



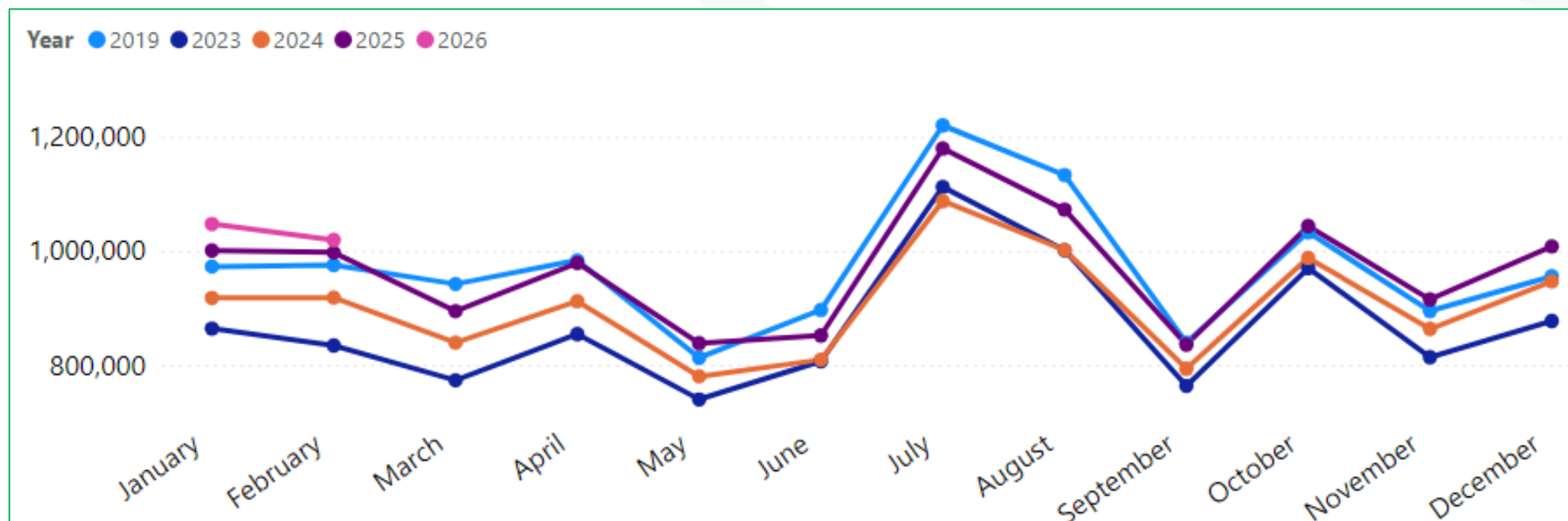
Suite à la crise COVID, les voyages internationaux reprennent progressivement



2019 = année de référence pré-COVID (bleu clair)

2025 = se superpose à 2019 (violet)

2026 = la croissance se poursuit (rose)



Nombre de voyages mensuels en zones à risque*

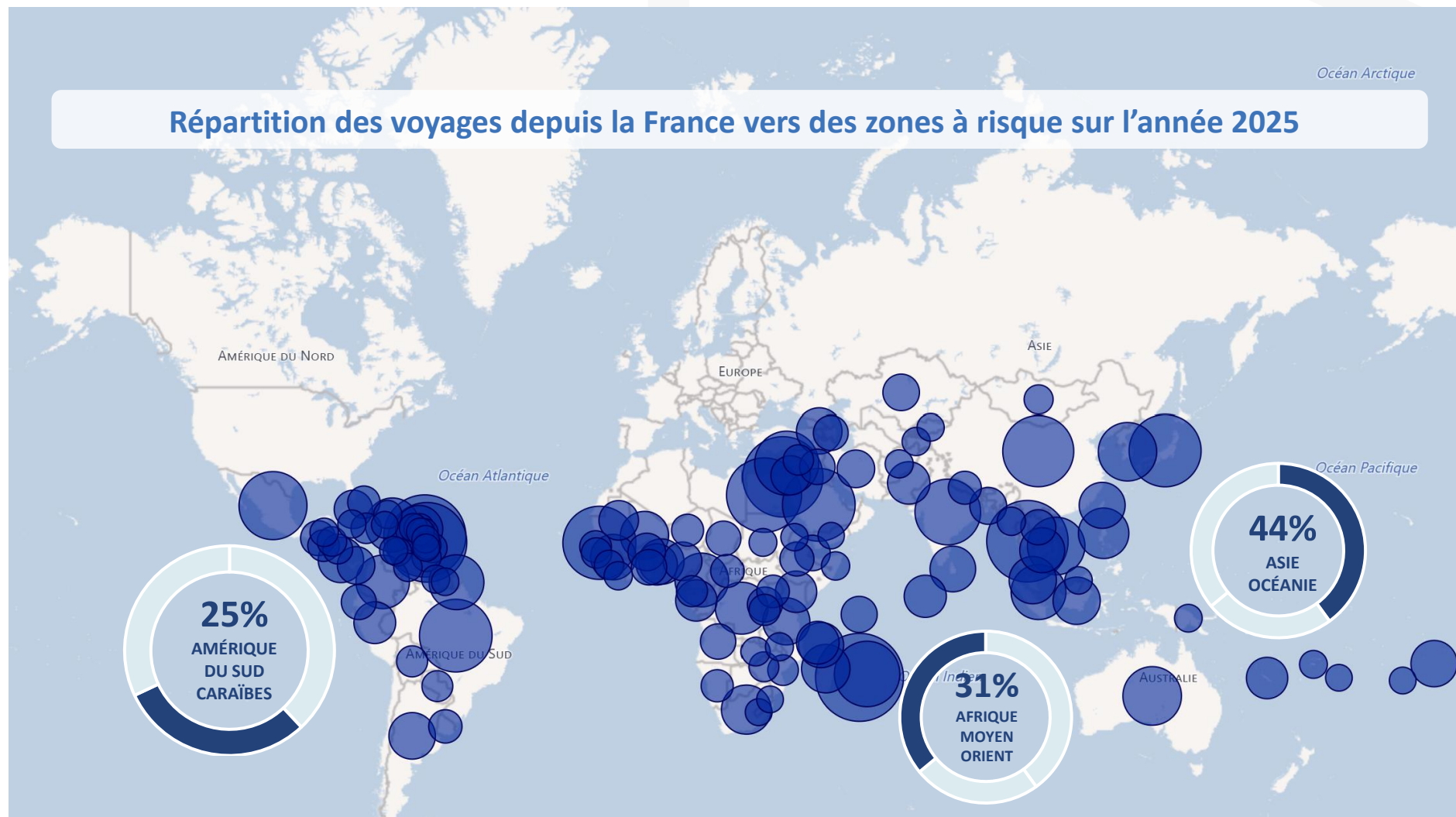
*Monde entier sauf Europe, Amérique du Nord et Maghreb

*Monde entier sauf Europe, Amérique du Nord et Maghreb

L'ASIE ET L'OCÉANIE RESTENT LES DESTINATIONS FAVORITES DES FRANÇAIS (DISTRIBUTION DES VOYAGES ENTRE RÉGIONS)

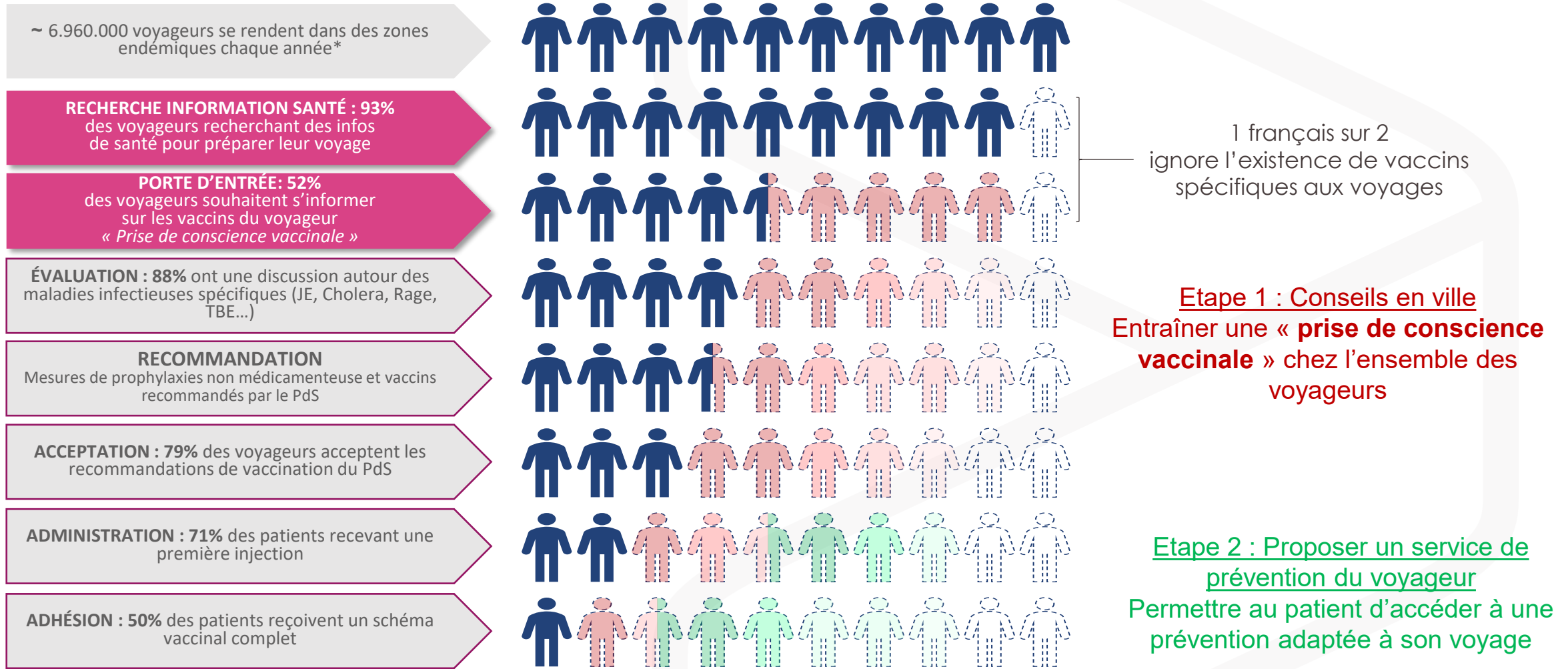


Plus de **11,6 millions de réservations aériennes** vers des zones considérées à risque de maladies tropicales ont été effectuées en 2025.





Une faible part des voyageurs partent vaccinés, du fait d'un manque de communication autour de cette prévention et d'une problématique d'accès



* >11,6 millions de réservations aériennes au départ de la France métropolitaine pour des destinations endémiques (exclusion Europe, Amérique du Nord et Maghreb) sur 12 mois cumulés à fin décembre 2025
Environ 60% de voyageurs uniques = 6,9 millions de voyageurs uniques à destination de zones endémiques

Protocole local de délégation de compétences

Exemples de CPTS/MSP proposant un
service de prévention du voyageur en
pharmacie, et méthode de mise en place

*Présentation construite sur la base de retours d'expérience
de pharmaciens ayant déployé un service de prévention du
voyageur, et ayant partagé ces retours avec Valneva.*



Une initiative déjà existante, de nombreux candidats en cours de déploiement

Légende

- Protocole en place
- Médecin OK, en cours

LeQuotidien du pharmacien Interview – Comment je suis devenu prescripteur d'antipaludéens

Interview – Comment je suis devenu prescripteur d'antipaludéens

PAR MARIE BONTE - PUBLIÉ LE 05/12/2024

1 RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés

Depuis mai, Renaud Bourdin prescrit des antipaludéens ainsi que les vaccins du voyageur et administre ceux-ci à la population de Narbonne (Aude) où il est titulaire et bien au-delà. Une nouvelle tâche que s'est adjoint ce partisan de la vaccination et ce passionné de nouvelles missions officielles.

Le PHARMACIEN DE FRANCE

N°1371 Juin 2025 Voir le numéro →

Actualités Santé En pratique

Vaccination du voyageur : une pharmacienne de l'Ain aux manettes

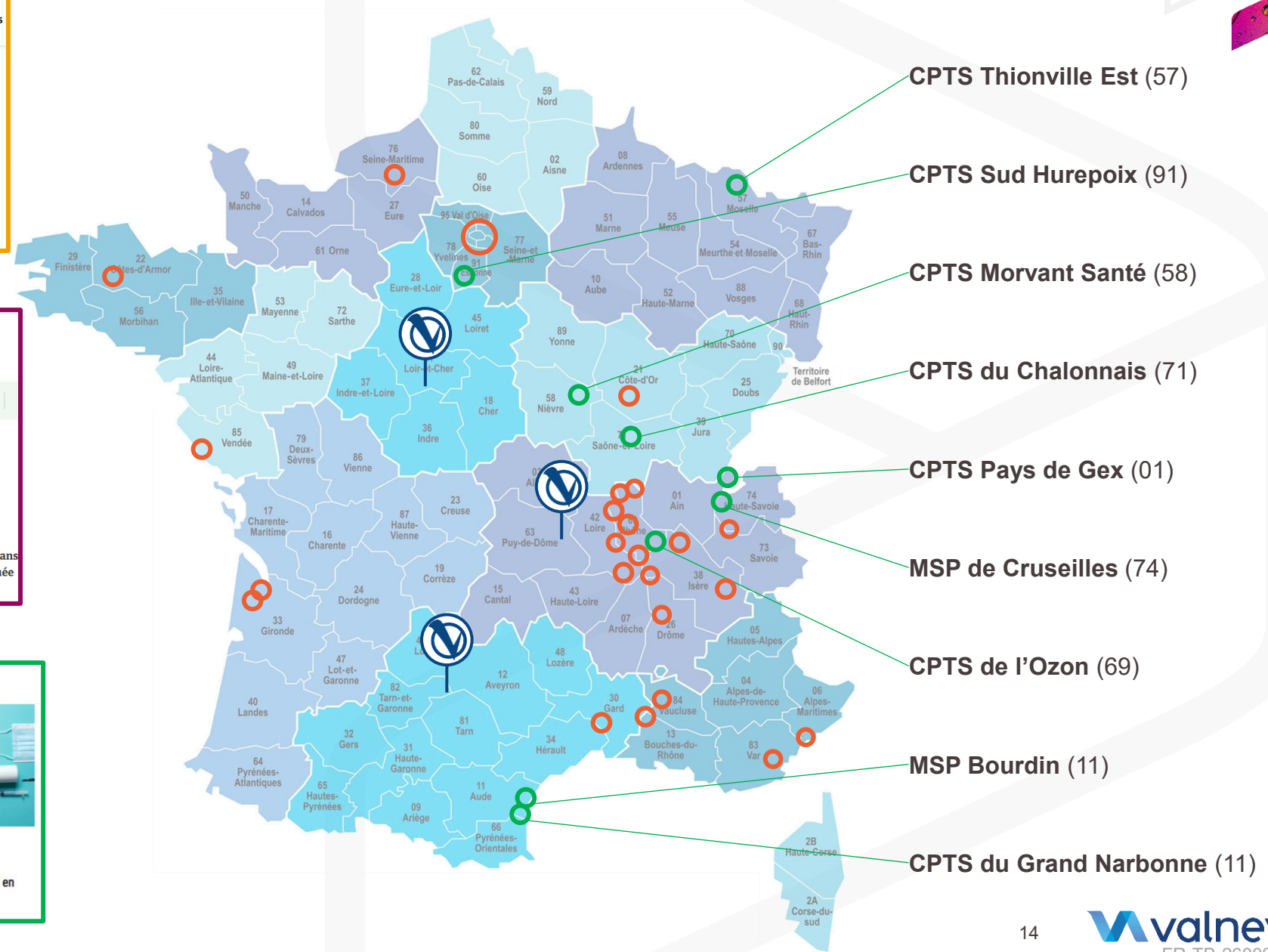
Suivant le protocole du premier pharmacien à avoir mis en place la vaccination du voyageur dans sa pharmacie à Narbonne, une consœur élargit l'expérimentation au territoire de sa CPTS située en Auvergne-Rhône-Alpes.

LE MONITEUR DES PHARMACIENS

Vaccination des voyageurs, paludisme : des pharmaciens prescripteurs, ça existe !

Publié le 16 avril 2025 | modifié le 18 avril 2025
Par Christelle Pangrazzi et Laurent Lefort

Depuis avril, le groupement Wellpharma expérimente une consultation officinale complète consacrée aux voyageurs. Une initiative hors nomenclature, structurée en lien avec les MSP et CPTS, qui mêle vaccination, prescription d'antipaludéens et conseils préventifs et curatifs individualisés.



Les protocoles de délégation de compétences : de quoi parle-t-on ?

Dans le cadre de l'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, ...), il est possible de réaliser des transferts de compétences d'un professionnel de santé à un autre

Les professionnels de santé travaillant en équipe (CPTS, MSP, ESP, ...) peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient. Les délégations d'exercice peuvent concerner **la réalisation d'actes** ou activité à visée **préventive, diagnostique** ou **thérapeutique**.

Il existe 2 types de modèles de protocoles de coopération :

- Nationaux : autorisés par arrêté ministériel, après avis favorable de la HAS, il en existe 6 actuellement (cystite, angine, allergie, ...).
- Locaux : sur déclaration par la structure d'exercice coordonné, sans nécessité d'autorisation/validation par les autorités de santé. (Exemple : [protocole « douleurs dentaires »](#) ou [protocole « consultations voyage »](#))

La HAS souhaite accélérer les partages de tâches entre professionnels de santé afin de réduire les délais d'accès aux soins, de renforcer l'attractivité des métiers et d'améliorer la qualité des services rendus. (Communiqué du 13 mars 2024)

Prérequis pour mettre en place un protocole de délégation de compétences au niveau local

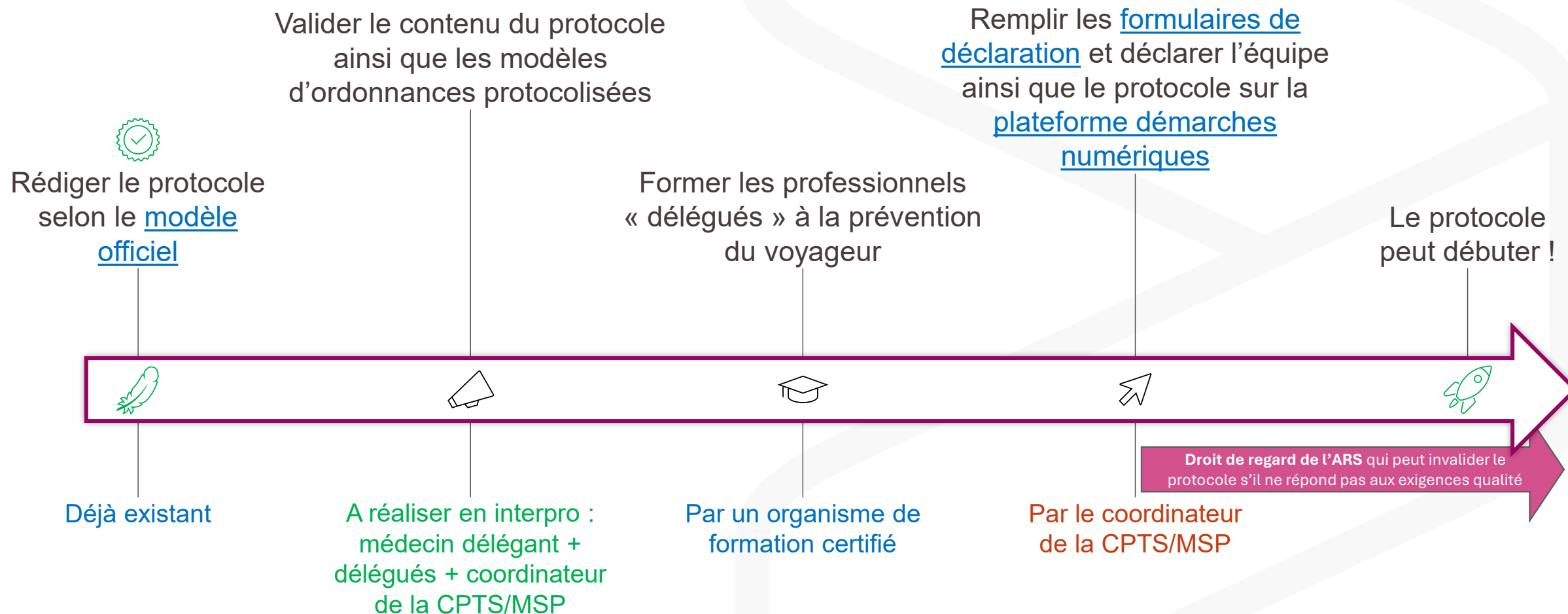


Être adhérent d'une structure d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, ...)




Trouver un autre professionnel de santé (MG, dentiste, ...) souhaitant déléguer une compétence

Les étapes de mise en place d'un protocole local « consultation de préparation au voyage »





Exemples de formations e-Learning sur la prévention du voyageur, développées par des Organismes certifiés Qualiopi, utilisées pour la mise en place du protocole



Formations Pharmaciens  **melodysanté**

Vaccination du voyageur et conseils associés à l'officine

N° Action ANDPC : 9AHV2425010

 9h  Formation continue  E-learning

Prise en charge intégrale titulaire et adjoints (ANDPC et OPCO EP) & indemnisation pour les titulaires de 247.5€ (ANDPC)

Pharmacien titulaire d'officine Pharmacien adjoint d'officine

<https://www.melodysante.fr/formation/vaccination-du-voyageur-et-conseils-associes-a-lofficine>

Nouveau parcours à l'unité : Prévention et conseils aux voyageurs



LA MEILLEURE FACON DE FORMER L'ÉQUIPE OFFICINALE

Financement :

- FIF PL
- OPCO EP

Accompagnez vos patients dans la préparation de leur voyage : de la trousse à pharmacie à la vaccination

Un départ en voyage implique des préparatifs en termes de santé afin de **prévenir les risques infectieux au cours du voyage** !

Certaines structures d'exercice interprofessionnel mettent en place **des protocoles de délégation de compétences** concernant l'accompagnement des patients voyageurs, qui permettent la réalisation des **vaccinations recommandées** à l'officine, mais aussi la **dispensation des chimioprophylaxies antipaludiques adaptées**.

Cette formation vous permettra de renforcer vos connaissances sur les pathologies liées aux voyages et la prévention associée.

Jusqu'au 31 juillet 2025, **profitez d'une remise de 100€ HT sur la formation**, et les frais de dossier offerts avec le code **VOYAGE25** !

Pour en savoir plus, **découvrez le programme complet** en cliquant ci-dessous :

<https://www.atoopharm.fr/post/nouveau-parcours-a-l-unite-%3A-prevention-et-conseils-aux-voyageurs>

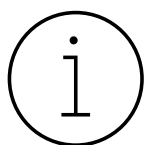


→ Publication prévue fin avril 2026

Ce que le protocole « Consultation de préparation au voyage » permet



Une consultation de préparation au voyage construite en 4 temps (durée estimée à 20 minutes)



Recueil des informations de voyage du patient

Conseils et bonnes pratiques du voyageur

Mise à jour des vaccins du calendrier français



Prescription des vaccins recommandés pour ce voyage*

Injection des vaccins du voyageur*

Actes dérogatoires par délégation du médecin



Prescription de la chimioprophylaxie antipaludique si nécessaire

*Sauf fièvre jaune



Constitution de la trousse à pharmacie du voyageur (répulsifs, moustiquaire, antalgiques, antiseptique, pansements, ...)



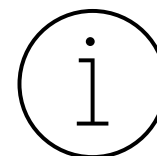
Utilisation de l'outil Mentor Pro de Mesvaccins.net



- Critères d'exclusion -

- Patients de moins de 11 ans
- Patients immunodéprimés/modulés
- Femmes enceintes/allaitantes
- Antécédent d'EI grave à une vaccination
- Vaccination amarile recommandée/obligatoire (si patient jamais vacciné contre la fièvre jaune)

Patients réorientés vers le médecin délégué ou vers un CVI



Le protocole étant mis en place au niveau local, son contenu peut varier et être adapté au besoin de chaque structure.

En pratique : exemple d'organisation d'une consultation de préparation au voyage



Organisation globale flexible : sur RDV ou sans RDV, dans le bureau ou la salle services santé, communication, ...

RDV 1 – La consultation

- Recueil du consentement du patient (formulaire dédié).
- Vérification de l'absence de critère d'exclusion (sinon réorientation vers un Centre de Vaccinations Internationales avec courrier d'adressage dédié).
- Alimentation de l'outil Mentor Pro de Mesvaccins.net :
 - Recueil des informations sur le voyage (dates, destinations, contexte et type de voyage).
 - Recueil des informations sur le patient (pathologies existantes, conditions physiologiques, traitements en cours, historique vaccinal succinct, poids ...).
- Mise à jour immédiate des vaccinations du calendrier vaccinal (dTcaP, ROR, grippe, ...).
- Partage de conseils sur les risques liés au voyage et les bonnes pratiques (diarrhées du voyageur, risques liés aux transports, aux activités, ... + partage d'un flyer récapitulatif (Cespharm, ...).
- Emission d'un devis pour que le patient fasse une demande de prise en charge à sa mutuelle.
- Prise de RDV pour les injections des vaccins (plusieurs RDV si schémas vaccinaux en plusieurs doses).

Rémunération

Facturation de la consultation au patient, prix libre*.

Exemples : 20€, 30€, ...

*Le tarif doit être affiché à l'avant de la pharmacie

Entre les 2 RDV : commande des vaccins et produits nécessaires, affinage si besoin de la recommandation vaccinale par vérification de l'épidémiologie dans les pays visités (dans les actualités sur Mesvaccins.net par exemple).

RDV 2* – La pratique *(*et suivants si schémas de primovaccinations en plusieurs doses)*

- Prescription des vaccins et injections des premières doses des schémas de primovaccination.
- Délivrance et facturation des autres produits (trousse à pharmacie, chimioprophylaxie du paludisme, ...).
- Emission d'une facture que le patient pourra envoyer à sa mutuelle.
- Compte-rendu à transmettre au médecin traitant (*canal libre : messagerie sécurisée, logiciel commun, ...*).
- Prise de RDV pour les secondes injections et pour les doses de rappel.

Rémunération

Facturation des différents produits (prix libres)

Facturation des actes vaccinaux avec le code RVA 7,50€ en NR (inscription DMP)

Quels intérêts pour le médecin généraliste de déléguer la prise en charge des patients voyageurs ?



1) Les médecins généralistes pratiquent peu de consultations de préparation au voyage

- Un voyageur en bonne santé consulte rarement son médecin traitant avant de partir en voyage
- Le temps médical ne permet généralement pas la prise en charge de ces patients consultants pour des motifs « de confort »
- En revanche, ce patient passe généralement en pharmacie pour constituer une trousse à pharmacie : le pharmacien est le seul point de contact entre ce patient et le système de santé

2) L'ensemble des actions réalisées par le pharmacien seront cadrées

- La prise en charge du patient par le pharmacien sera sécurisée par un protocole validé par le médecin
- Le pharmacien suivra une formation sur les recommandations sanitaires pour les voyageurs
- L'usage d'outils digitaux (type Mentor Pro de mesvaccins.net) garantira la fiabilité des prescriptions en regard des recommandations en vigueur
- Le médecin sera informé de chaque patient pris en charge par le pharmacien, conformément au protocole

3) A travers la mise en place du protocole, le médecin peut être rémunéré par la structure d'exercice coordonné

- La CPTS/MSP peut provisionner une partie de son budget pour l'attribuer à ce protocole, et verser une indemnité au médecin déléguant par patient inclus dans le protocole (Forfait annuel, à l'acte, ...)

Démonstration de Mentor Pro (Mesvaccins.net)

Un algorithme d'aide à la décision médicale pour garantir le strict respect des recommandations en vigueur

Mentor Pro accessible via l'espace professionnel de Mesvaccins.net

Lien d'accès :

<https://cvnpro.mesvaccins.net/>

1ère connexion :

<https://support-cvnpro.mesvaccins.net/hc/fr/articles/13006665065617-Vous-poss%C3%A9dez-une-carte-CPS-ou-e-CPS-acc%C3%A8s-imm%C3%A9diat>

Guide d'utilisation :

<https://support-cvnpro.mesvaccins.net/hc/fr/categories/13005632027025-Guide-de-l-espace-professionnel>

Conclusion

Points clé et prochaines étapes



Points clés de la présentation 1/2

Sur le terrain, le constat est clair :

- Les voyages reprennent fortement
- Les couvertures vaccinales restent insuffisantes
- Et les patients passent souvent au dehors du parcours de soins...

→ Résultat : un vrai enjeu de santé publique... et **une réponse encore trop peu organisée en ville.**

Cette réponse, pourtant, existe déjà :

Un protocole de coopération structuré, sécurisé, validé. Avec délégation encadrée médecin–pharmacien, formation, outils d’aide à la décision, et information du médecin traitant.

Autrement dit : ce n’est ni expérimental, ni complexe à construire.

Votre rôle est simple mais stratégique :

- Mettre en lien
- Faciliter
- Donner un cadre territorial

C’est le cœur de votre métier !

Points clés de la présentation 2/2

3 freins remontent souvent :

- « *On n'a pas le temps* » → Justement : le cadre est déjà prêt.
- « *On n'a pas de médecin volontaire* » → La CPTS est le bon niveau pour en identifier un, sans porter seule la démarche.
- « *C'est compliqué à organiser* » → Non, si l'impulsion territoriale est là, les professionnels s'engagent.

Un projet qui coche toutes les cases :

- Prévention
- Exercice coordonné
- Réponse rapide et structurée à un besoin concret
- Valorisation du territoire

Ce que nous vous proposons ce n'est pas un projet lourd : c'est **un projet simple à initier, visible rapidement et utile immédiatement pour la population !**

Votre rôle est simple, mais il est clé : **être le déclencheur !**

Pour conclure...

→ La prévention du voyageur est prête.

→ Les outils sont là.

→ Les professionnels sont prêts à s'engager.

Ce qui fait la différence maintenant...c'est **la dynamique territoriale**. Et cette dynamique, **elle passe par vous**.

Tout au long de ce process : n'hésitez pas à nous solliciter, nous pouvons vous aider à faire aboutir le projet !

Des questions ?

